

rendait annuellement aux Chartreux (bail du 15 avril 1785) 150 livres en argent, 70 bichets froment, 70 orge, 50 livres de chanvre et 16 livres de beurre frais. Ce domaine vendu comme bien national, fut acquis, le 30 avril 1791, par les sieurs Jean Dord, de Chassonod, et François Charvet, de Musin.

Lompnieu.

Le prieuré d'Arvières ne possédait dans cette paroisse que quelques fonds qu'il avait acquis au commencement du XIII^e siècle. Le 15 juin 1226, Jean Callier reconnut tenir de lui une maison et un jardin, sis près du cimetière. Une place dépendant de ce tènement fit le sujet d'une transaction en 1428. Quelques années avant la Révolution, le prieur aliéna presque tout ce qu'il détenait, à l'exception cependant d'une rente de 7 livres 10 sous.

Fitignieu.

Les Chartreux n'avaient à Fitignieu que des droits de pâturage qui leur furent concédés par Etienne Chardard, en février 1292.

Champagne.

Une grange albergée en 1299, et des services sur le village de Charron, cédés le 30 mars 1388, par Catherine de Luyrieux, constituaient toutes les possessions d'Arvières dans cette paroisse.